



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

BN/SD/901.060

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire
Eau Potable

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Mars 2018	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Février 2024	2 ^{ème} phase (selon plan de zonage du 10 novembre 2023)



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	3
2.3. Stockage de l'eau	4
2.4. Réseau de distribution	4
2.4.1. Réseau communal	4
2.4.2. Pression de service	4
2.4.3. Défense contre l'incendie	4
2.4.4. Périmètres de protection	5
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES	5
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE	6
4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)	6
4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)	6
4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)	7
4.4. Desserte des Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)	7
4.4.1. Zone IAU « Bruderberg » au nord de la commune – Rue des Prunelles	7
4.4.1. Zone IAU « Stiermatt » au centre de la commune – Rue Albert Schweitzer	7
4.4.1. Zone IAU « Spergasse » au sud de la commune	7
4.5. Desserte des Zones AUE et AUM (extensions futures du tissu urbain à court terme) ..	8
4.5.1. Zone AUE « Spergasse » au sud de la commune (Rue des Bergers)	8
4.5.2. Zone AUM « Spergasse » au sud de la commune (Rue des Bergers)	8
4.6. Desserte des Zones IIAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)	8
4.6.1. Zone IIAU « Spergasse » au sud de la commune (Rue des Cerises)	8
5. ESTIMATION DES OUVRAGES A RÉALISER	8
5.1. Loi Urbanisme et Habitat	8
5.2. Détail estimatif	8
6. CONCLUSION	9
7. ANNEXE – Essais de débit sur les appareils de lutte contre l'incendie	10

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Structure administrative

La commune de Bischoffsheim assure la gestion de ses propres installations d'eau potable. Elle regroupe 1 219 abonnés pour une population totale d'environ 3 338 habitants (population légale 2021).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 170 000 m³.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La commune de Bischoffsheim est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de stockage et de distribution d'eau potable. Elle a transféré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) les compétences de contrôle, d'entretien et d'exploitation des ouvrages de production, d'études des équipements publics de production ainsi que la gestion des abonnés.

Dans le cadre de ces compétences, et outre l'exploitation courante des installations, le SDEA assure notamment un service de permanence qui peut intervenir à tout moment, en cas d'incident, sur l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

La production d'eau de la commune de Bischoffsheim est assurée par :

- 6 sources situées le long de la vallée de la Magel, en amont de Grendelbruch. La capacité totale de production de ces sources est très variable, de plus de 70 m³/h en période de hautes eaux à environ 6 m³/h lors d'étiages sévères (mesures réalisées en 2010).
- 2 forages, dits « amont » et « aval » ou du « Zipfelmaten », situés le long de la vallée du Weidasch, entre Boersch et Klingenthal. La capacité totale de production de ces champs captant est de 30 m³/h chacun pour compléter la production.

Les sources sont rassemblées dans un ouvrage collecteur général, à partir duquel une conduite les dirige vers le réservoir dit « du Mittelberg » où elles sont mélangées à l'eau produite par les forages. A partir du réservoir du Mittelberg, une conduite Ø150 mm posée en 1996 permet l'amenée de l'eau au réservoir dit « de la route de Boersch », constituant l'ouvrage principal du réseau de distribution communal.

Des interconnexions sont présentes sur la conduite des sources de Bischoffsheim :

- une interconnexion réciproque avec Rosheim permettant de compléter la production de la Ville de Rosheim en amont de sa station de traitement, et permettant en aval de cette station l'apport d'eau traitée de Rosheim vers la conduite des sources de Bischoffsheim (sous réserve de déconnecter les sources) ;
- une interconnexion au niveau du chemin de la Fischhutte en amont de la station de traitement des sources de Mollkirch ; cette liaison ne bénéficie qu'à Mollkirch, qui ne présente pas d'excédent de production permettant d'alimenter Bischoffsheim en retour.

2.2. Qualité de l'eau

L'eau distribuée est de très bonne qualité microbiologique et douce.

En revanche, les ressources produisent une eau agressive présentant un excédent de CO₂ dissous, ainsi qu'une minéralisation trop faible pour ce qui concerne les sources.

Afin de corriger ces caractéristiques, une station de traitement par neutralisation du gaz carbonique en excès par filtration au travers d'un massif de calcaire a été mise en service en 2017. Cette station permet également la désinfection de l'eau avant mise en distribution, par injection de chlore liquide.

2.3. Stockage de l'eau

La commune de Bischoffsheim dispose d'une capacité de stockage utile de l'ordre de 950 m³ grâce à 3 réservoirs dont les caractéristiques sont les suivantes :

Réservoir	Volume total (m ³)	Volume utile (m ³)	Niveau d'eau (m NGF)	Réserve incendie (m ³)
Réservoir du Mittelberg	200	200	~ 353	0
Réservoir de la route de Boersch	350	230	~ 248	120
Réservoir du Bischenberg	400	280	~ 360	120

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Réseau communal

Le réseau de conduites de distribution par lequel se fait la desserte de la commune constitué de différentes branches organisées sur un axe principal ouest – est :

- A l'entrée de la commune, deux conduites Ø 150 mm venant du réservoir de la route de Boersch se réduisent en une seule conduite Ø 200 mm traversant le village en empruntant la rue Principale.
- La 3^{ème} conduite Ø 200 mm venant du réservoir précité contourne le village par le nord. Sur cette conduite, sont greffées diverses conduites dont une conduite Ø 80 mm alimentant le nord de la commune, les rues des Vergers et la route de Rosheim, et formant un bouclage avec la rue Principale à l'est de la commune.
- Le secteur « Bischenberg » est desservi depuis le réservoir dit « du Bischenberg », lequel est alimenté à partir d'un surpresseur situé dans la chambre de manœuvre du réservoir de la route de Boersch. A noter la présence de 4 stabilisateurs de pression situés chemin rural dit « Matzenbrunnenweg », rue Notre-Dame, rue du Couvent et rue du Kilbs.

Pour ce qui concerne les différents quartiers, la distribution est assurée à partir d'antennes et de bouclages (Ø 50 à Ø 80 mm) branchés sur les conduites principales Ø 125 / Ø 100 mm traversant la commune.

2.4.2. Pression de service

La pression de service de la commune de Bischoffsheim est fixée par le niveau d'eau des réservoirs et par les réglages des stabilisateurs de pression précités et varie entre 3,4 et 9,4 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.3. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 240 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau des réservoirs de la commune de Bischoffsheim.

Le réseau de distribution de la commune de Bischoffsheim est équipé d'un total de 141 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 117 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 23 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 1 Hydrant (Ø 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.4. Périmètres de protection

Le ban communal de Bischoffsheim est concerné par les périmètres de protection des forages, dits de Griesheim n°2 (à Bischoffsheim) et Griesheim n°3 (à Obernai), déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 28 décembre 1975.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Alsace qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

La commune de Bischoffsheim s'est engagée depuis 2003 dans une démarche de renouvellement, de mise à niveau et de pérennisation de ses installations. Celle-ci s'est traduite par de nombreux chantiers et notamment les suivants :

- le recaptage et la sécurisation de l'ensemble des sources de 2004 à 2008 ;
- le renforcement complet de la conduite d'adduction des sources d'une longueur de près de 12 km entre le collecteur général des sources et le réservoir du Mittelberg, en plusieurs tronçons de 2004 à 2014 ;
- la construction de la station de traitement adjacente au réservoir de la route de Boersch de 2016 à 2017 ;
- la rénovation de la chambre de manœuvre du réservoir de la route de Boersch abritant également la station relais vers le réservoir du Bischenberg en 2020 ;
- le renforcement de la conduite de la source Franzluhr en 2021.

En parallèle, les tronçons de conduites de distribution ont été très régulièrement renouvelés ou renforcés à l'occasion d'opérations de voirie communale, démarche qui sera maintenue pour les opérations futures.

Il importe de signaler que bien qu'excédentaire en situation actuelle du point de vue de ses capacités de production, le système d'alimentation en eau potable de Bischoffsheim est confronté aux effets cumulés de l'augmentation des besoins provoquée par le développement communal et de la baisse des ressources dans le contexte global du réchauffement climatique (particulièrement dans les aquifères gréseux). Les marges de production sont aujourd'hui

faibles pour un jour de pointe de consommation lors d'un étiage sévère des sources, et seront progressivement négatives au fur et à mesure du développement des besoins futurs.

En parallèle du maintien d'une politique de gestion patrimoniale dynamique pour conserver un bon niveau de rendement, les démarches auprès des abonnés et de tout porteur de projet pour promouvoir la sobriété en matière de consommation en eau sont ainsi à poursuivre et à soutenir activement. Par ailleurs, des études seraient à engager sur les possibilités de renforcement des capacités des ressources actuelles (essentiellement les forages) ainsi que sur les potentialités d'interconnexion avec les collectivités voisines, dans le but de restaurer des marges de production en situation future.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les zones de dessertes des réseaux d'eau potable sont représentées schématiquement sur les plans joints à la présente annexe sanitaire.

A défaut de desserte par les réseaux existants, le raccordement des zones par de nouvelles conduites de distribution devra faire l'objet d'études détaillées.

Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

Il est à noter que les zones UX3 situées de part et d'autre de la RD 207 à l'est du ban communal ne sont pas desservies par le réseau de Bischoffsheim. Une conduite d'eau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPSO) suit le tracé de la RD 207 au droit de ces zones, cependant les constructions existantes n'y sont pas raccordées.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)

Certaines zones agricoles constructibles se trouvent en périphérie urbaine des agglomérations et sont donc déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. En revanche, en l'absence de projet d'aménagement précis concernant l'ensemble des zones agricoles constructibles, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

La desserte en eau des zones agricoles constructibles sera étudiée de manière détaillée, au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

Il est à noter que la zone Ac se trouvant à l'est de la commune et à l'ouest de la RD 215 n'est pas desservie par le réseau de Bischoffsheim, mais par une conduite d'eau de la CCPSO reliant Krautergersheim et Innenheim par la RD précitée.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Bien que des conduites puissent exister au sein de ces zones ou à proximité immédiate, elles ne sont de manière générale pas desservies par le réseau d'eau potable.

D'autre part, étant donné la constructibilité limitée et en l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones naturelles, aucun principe d'extension n'y est envisagé. Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

4.4. Desserte des Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone IAU « Bruderberg » au nord de la commune – Rue des Prunelles

La zone d'extension est d'ores et déjà desservie :

- au nord – ouest par une conduite Ø 100 mm située au niveau de la route de Rosheim,
- à l'ouest par une conduite Ø 80 mm au niveau du croisement de la rue des Vergers et de la route de Rosheim, se prolongeant à l'intérieur de la zone en une conduite Ø 90 mm jusqu'à la rue des Prunelles,
- au sud par une conduite Ø 125 mm au niveau du croisement de la route de Rosheim et de la RD 422.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de manière à former un bouclage entre différents points de desserte actuels. La desserte de la zone pourra être complétée par l'extension sur une longueur d'environ 20 m de la conduite Ø 100 mm au niveau du croisement de la route de Rosheim et de la rue des Romains.

4.4.1. Zone IAU « Stiermatt » au centre de la commune – Rue Albert Schweitzer

La desserte de la zone pourra être réalisée par l'extension des conduites Ø 100 mm existantes depuis la rue Albert Schweitzer et la rue des Faisans au nord – est sur environ 20 m, et depuis la rue Stiermatt à l'est sur environ 30 m.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de manière à former un bouclage entre les différents points de desserte.

4.4.1. Zone IAU « Spergasse » au sud de la commune

La desserte de la zone pourra être réalisée par une extension sur environ 60 m depuis la conduite Ø 100 mm de la rue des Cerises à l'ouest. Une desserte est également possible depuis la conduite Ø 100 mm de la rue des Bergers à l'est mais dépendra de l'aménagement interne de la zone AUE voisine, par le biais de laquelle un bouclage interne à la zone IAU pourra être réalisé.

4.5. Desserte des Zones AUE et AUM (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.5.1. Zone AUE « Spergasse » au sud de la commune (Rue des Bergers)

Cette zone dont l'aménagement est en lien avec la zone IAU « Spergasse » est desservie par le réseau Ø 100 mm de la rue des Bergers au nord. Sa desserte interne permettra un bouclage vers le réseau de la zone IAU précitée.

4.5.2. Zone AUM « Spergasse » au sud de la commune (Rue des Bergers)

Cette zone est déjà desservie par une conduite Ø 125 mm longeant la RD 422 vers le sud et rejoignant la zone UX2 à l'est de la voie ferrée au niveau de la rue Ettore Bugatti.

Sa desserte pourra être complétée par un bouclage avec le réseau de la zone AUE voisine à l'ouest, selon l'aménagement de celle-ci.

4.6. Desserte des Zones IIAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.6.1. Zone IIAU « Spergasse » au sud de la commune (Rue des Cerises)

La zone IIAU du secteur « Spergasse » au sud de la commune devant faire l'objet d'un aménagement postérieur à celui de la zone IAU du même secteur, elle pourra être desservie depuis le réseau créé pour celle-ci notamment depuis la rue des Cerises à l'ouest.

5. ESTIMATION DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par la commune de Bischoffsheim des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

De manière générale, la Collectivité ne prévoira pas de réaliser à sa charge d'extensions de réseau sur le domaine public afin de desservir les zones définies comme urbanisables ou à urbaniser.

Un chiffrage pourra néanmoins être réalisé, avant la demande d'urbanisme, afin d'estimer les éventuels coûts de desserte en fonction des contraintes techniques comme de marché en vigueur.

L'aménageur prendra donc attache de la Collectivité avant toute demande de permis pour un projet non actuellement desservi (voir à cet effet le tracé des conduites de distribution, annexé au présent).

La Collectivité sera amenée, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc.

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Bischoffsheim, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

Cependant, confronté aux effets cumulés de l'augmentation des besoins provoquée par le développement communal et de la baisse des ressources dans le contexte global du réchauffement climatique (particulièrement dans les aquifères gréseux), le système d'alimentation en eau potable de Bischoffsheim dispose de marges de production relativement faibles pour un jour de pointe de consommation lors d'un étiage sévère des sources ; ces marges disparaîtront au fur et à mesure du développement des besoins futurs liés aux nouvelles urbanisations.

En parallèle du maintien d'une politique de gestion patrimoniale dynamique pour conserver un bon niveau de rendement, les démarches auprès des abonnés et de tout porteur de projet pour promouvoir la sobriété en matière de consommation en eau sont ainsi à poursuivre et à soutenir activement. Par ailleurs, des études seraient à engager sur les possibilités de renforcement des capacités des ressources actuelles (essentiellement les forages) ainsi que sur les potentialités d'interconnexion avec les collectivités voisines, dans le but de restaurer des marges de production en situation future.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 14/02/2024

Rédigée par
Le technicien études



Bülent NAR

Validée par
Le chef de projet



Sébastien DURAND

7. ANNEXE – ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Adresse (Rue)	Désignation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression dynamique à 120 m3/h (bar)	Date du dernier contrôle
Couvent (Rue du)	PI 31	3.4	93		05/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 3	6.5	56		08/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 134	5.4		4.1	30/01/2024
Albert Schweitzer (Rue)	PI 86	5.4		3.8	06/02/2024
Presbytere (Rue du)	PI 57	4.0		2.5	06/02/2024
Rosheim (Route de)	PI 139	5.4	111		29/01/2024
Ettore bugatti (Rue)	PI 123	6.1		1.2	07/02/2024
Pierre de Coubertin (Rue)	PI 140	5.8		1.6	07/02/2024
Pierre de Coubertin (Rue)	PI 141	5.7		1.2	07/02/2024
Schuman (Rue Robert)	PI 142	6.0		1.1	07/02/2024
Mont des freres (Rue du)	PI 137	5.0		2.4	06/02/2024
Louis pasteur (Rue)	PI 85	5.3		3.1	07/02/2024
Kilbs (Rue du)	PI 144	4.4		1.1	01/02/2024
Vignoble (Rue du)	PI 147	2.6	37		02/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 1	7.0	58		08/02/2024
Principale (Rue)	PI 90	5.2		3.9	29/01/2024
Frey (Rue du Monseigneur)	PI 91	4.7		2.9	02/02/2024
Hopital (Rue de l')	PI 92	4.7		3.0	02/02/2024
Moutons (Rue des)	PI 98	5.7		3.6	01/02/2024
RD 422 (vers Molsheim)	PI 101	5.9		3.6	01/02/2024
Obernai (Route d')	PI 103	5.6		3.4	01/02/2024
Gare (Rue de la)	PI 108	5.7		3.2	01/02/2024
Romains (Rue des)	PA 112	5.6	91		07/02/2024
Romains (Rue des)	PA 114	5.6	80		07/02/2024
Molsheim (Route de)	PI 115	5.6		3.0	29/01/2024
Ried (Rue du)	PA 117	5.8	68		30/01/2024
Coquelicots (Rue des)	PA 120	6.0	76		30/01/2024
Stade (Rue du)	PI 121	6.1		1.9	07/02/2024
Stade (Rue du)	PI 126	6.3		2.8	07/02/2024
Zone Artisanale des Acacias	PI 127	7.2	65		07/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 150	5.7	73		08/02/2024
Obernai (Route d')	PI 102	5.6		1.8	01/02/2024
Vignoble (Rue du)	PA 132	5.7	93		02/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 81	4.8		3.8	06/02/2024
Mesanges (Rue des)	PI 77	5.0	103		06/02/2024
Bergers (Impasse des)	PI 99	5.8	100		01/02/2024
Mesanges (Rue des)	PI 136	4.8		2.0	05/02/2024
Couvent (Rue du)	PI 30	5.5		3.8	05/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 17	6.2	103		08/02/2024
Kilbs (Rue du)	PI 19	7.8	113		08/02/2024
Vignoble (Rue du)	PI 46	2.8	103		02/02/2024
Raiffeisen (Rue)	PI 22	4.8	96		08/02/2024
Chapelle (Rue de la)	PI 20	6.2	102		08/02/2024
Landsberg (Rue du)	PA 21	7.2	99		08/02/2024
Kilbs (Rue du)	PA 24	9.2	92		08/02/2024
Eveque Kirmann (Rue du Monseigneur)	PI 44	4.4	103		05/02/2024
Eveque Kirmann (Rue du Monseigneur)	PI 66	3.7		2.2	02/02/2024

Adresse (Rue)	Désignation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression dynamique à 120 m3/h (bar)	Date du dernier contrôle
Eveque Kirmann (Rue du Monseigneur)	PI 70	4.3		3.1	02/02/2024
Landsberg (Rue du)	PA 8	4.0	57		07/02/2024
Ettore bugatti (Rue)	PI 124	6.3		2.8	07/02/2024
Notre Dame (Rue)	PI 26	6.5	30		05/02/2024
Pâquerettes (Rue des)	PA 29	3.8	65		05/02/2024
Kilbs (Rue du)	PA 34	5.0	91		01/02/2024
Sans soucis (Rue)	PI 35	6.3	79		01/02/2024
Sans soucis (Rue)	PA 36	7.1	62		01/02/2024
Iris (Rue des)	PA 41	2.9	87		02/02/2024
Vignoble (Rue du)	PA 43	2.0	27		02/02/2024
Castel (Rue du)	PI 104	5.0		2.6	02/02/2024
Presbytere (Rue du)	PI 58	4.0		2.5	06/02/2024
Château allodial (Rue du)	PI 60	4.4		2.8	06/02/2024
Courbee (Rue)	PI 61	4.5		3.0	06/02/2024
Fleurs (Rue des)	PA 67	3.2	110		02/02/2024
Hopital (Rue de l')	PI 69	3.8		2.1	02/02/2024
Principale (Rue)	PI 71	5.1		4.0	29/01/2024
Mesanges (Rue des)	PI 76	4.1		1.7	05/02/2024
Couvent (Rue du)	H 1	6.0	96		05/02/2024
Mont des freres (Rue du)	PI 164	4.8		3.4	06/02/2024
Mont des freres (Rue du)	PI 72	5.0		3.6	06/02/2024
Noyers (Rue des)	PA 131	5.5	76		05/02/2024
Stade (Rue du)	PI 122	6.3		2.3	07/02/2024
Panorama (Place du)	PI 168	8.2	82		08/02/2024
Castel (Rue du)	PI 177	5.4		2.9	02/02/2024
Château allodial (Rue du)	PI 180	4.2		3.1	06/02/2024
Landsberg (Rue du)	PI 171	3.4	52		07/02/2024
Couvent (Rue du)	PI 175	5.0	106		05/02/2024
RD 216 (vers Boersch)	PI 25	9.2		1.4	29/01/2024
Principale (Rue)	PI 153	2.4		1.5	29/01/2024
Principale (Rue)	PI 51	3.4		2.3	29/01/2024
Cour feodale	PA 52	3.4	39		29/01/2024
Principale (Rue)	PI 62	4.6		3.5	29/01/2024
Principale (Rue)	PI 89	5.2		3.8	29/01/2024
Principale (Rue)	PI 111	5.6		4.2	29/01/2024
RD 422 (vers Molsheim)	PI 109	5.5		4.2	29/01/2024
Molsheim (Route de)	PI 110	5.6		3.7	29/01/2024
Griesheim (Route de)	PI 118	6.2		4.7	29/01/2024
Tilleuls (Rue des)	PI 165	5.8		2.3	30/01/2024
Ried (Rue du)	PI 170	5.9		1.9	01/02/2024
Ried (Rue du)	PI 169	6.0	103		01/02/2024
Moutons (Rue des)	PI 100	5.8		3.7	01/02/2024
Moutons (Rue des)	PI 97	5.2		3.2	01/02/2024
Cerisiers (Rue des)	PI 145	4.9	109		01/02/2024
Cerisiers (Rue des)	PA 151	4.9	75		01/02/2024
Kilbs (Rue du)	PI 143	3.5	114		01/02/2024
Fontaine (Rue de la)	PA 38	3.7	53		01/02/2024
Fontaine (Rue de la)	PI 173	3.6	43		01/02/2024
Kilbs (Rue du)	PI 174	6.2	90		02/02/2024
Source (Impasse de la)	PI 176	4.6	55		02/02/2024
Castel (Rue du)	PI 178	5.6	117		02/02/2024
Castel (Rue du)	PI 179	5.6		1.3	02/02/2024
Jardins (Rue des)	PI 68	3.6		1.4	02/02/2024

Adresse (Rue)	Désignation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression dynamique à 120 m3/h (bar)	Date du dernier contrôle
Vignoble (Rue du)	PI 47	2.9		1.3	02/02/2024
Episcopale (Rue)	PI 161	4.1		2.6	05/02/2024
Ecoles (Rue des)	PI 167	3.5	120		05/02/2024
Strangass (Chemin)	PI 138	7.4		5.2	05/02/2024
Pâquerettes (Rue des)	PI 172	3.8	108		05/02/2024
Saint-Alphonse (Rue)	PA 27	6.8	29		05/02/2024
Belle vue (Rue)	PI 162	4.4	58		05/02/2024
Eveque Kirmann (Rue du Monseigneur)	PI 45	5.7	110		05/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 154	3.1		2.1	05/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 79	4.6		3.6	06/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 155	3.7		2.6	05/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 152	5.0		3.8	06/02/2024
Merles (Rue des)	PI 163	4.9		3.1	06/02/2024
Faisans (Rue des)	PI 74	5.1		3.2	06/02/2024
Mont des freres (Rue du)	PI 73	5.0		3.6	06/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 156	3.1		1.8	06/02/2024
Vergers (Rue des)	PI 157	3.7		2.3	06/02/2024
Stiermatt (Rue)	PI 88	5.4		3.7	06/02/2024
Stiermatt (Rue)	PI 87	5.5		3.2	06/02/2024
Stade (Rue du)	PI 146	6.3	116		07/02/2024
Stade (Rue du)	PI 125	6.3		1.3	07/02/2024
Zone Artisanale des Acacias	PI 128	7.3	72		07/02/2024
Zone Artisanale des Acacias	PI 129	7.3	65		07/02/2024
Raiffeisen (Rue)	PI 11	3.3		1.8	07/02/2024
Raiffeisen (Rue)	PI 13	3.6	102		07/02/2024
Rossberg (Place du)	PI 160	5.2	92		08/02/2024
Aubepine (Place de l')	PI 159	5.6	93		08/02/2024
Kilbs (Rue du)	PI 158	6.8	107		08/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 4	5.8	83		08/02/2024
Rossberg (Place du)	PA 5	5.8	85		08/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PA 149	5.1	54		08/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 148	6.0	57		08/02/2024
Kilbs (Chemin du)	PI 2	6.3	52		08/02/2024
Krautergersheim (Route de)	PA 133	5.7	45		29/01/2024
Griesheim (Route de)	PI 116	5.8		4.6	29/01/2024

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.